



L'EDITO

N° 17
Avril, Mai,
Juin 2008



Jean-François Leroux

Bureau Régional Sgap Zone Sud-Ouest

Journal Trimestriel
d'informations syndicales

Directeur de la publication
JF LEROUX

Conception et réalisation
Bruno BUCH

Comité de rédaction
Bruno BUCH
JF LEROUX
BN

SGAP SUD OUEST
Hôtel de Police,
23 Bd de L'Embouchure,
31200 Toulouse

T : 05 61 23 73 67
T Police 05 61 12 87 02
Fax : 05 61 12 15 44
Mail : fhipsudouest@free.fr

FPIP
139 rue des Poissonniers 75018
Paris
Tel : 01 44 92 78 50
Fax : 01 44 92 78 59

Chers amis

L'équipe du SGAP zone sud ouest a encore une fois prouvé son efficacité dans la défense de dossiers sensibles que se soit en matière disciplinaire, sociale, ou économique.

En effet lors des derniers avancements de Brigadiers de Police, les dossiers présentés par la FPIP ont tous eu une issue favorable et nous nous en réjouissons pour nos collègues méritants.

Le développement de notre politique générale prend de plus en plus de place dans le paysage syndical, nombreux d'entre vous nous rejoignent en se positionnant clairement contre les tentatives de passe droit que certains seraient tentés de continuer à mettre en place, et de dénoncer fermement le laxisme et l'immobilisme en matière de notre défense du pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat parlons en, les différents syndicats signataires de la réforme de 2004, ont fait un chèque en blanc à l'administration qui aujourd'hui n'a plus qu'à inscrire la somme sans qu'il y ait une véritable opposition sauf bien entendue celle de notre fédération qui a toujours su se démarquer d'un système politico syndical, notre indépendance n'étant plus à prouver.

Toujours est il, qu'à ce jour, l'administration ayant comptabilisé le nombre d'heures supplémentaires dans la police nationale, et après avoir rendu son rapport au gouvernement, ce dernier a dû revoir la copie des promesses électorales, certes les heures supplémentaires des policiers vont être payées mais pas en totalité et à un taux de misère. 5 Euros l'heure, limité à 100 heures. Et dire qu'avec cela, les signataires, les syndicats maison, nos gouvernants, auront la conscience tranquille d'avoir accompli une exceptionnelle mesure économique pour améliorer le pouvoir d'achat des policiers.

A vous de juger !!!!

Dans ce numéro Info-Police vous verrez nos propositions, car un syndicat digne de ce nom, doit critiquer les mesures néfastes à notre profession mais se doit de faire des propositions et c'est ce que nous faisons, n'en déplaise à certains.

Il est inévitable que notre position en faveur d'une IV fonction publique soit un jour reconnu d'utilité nationale, il y va de notre survie. La Police Nationale doit avoir plus de moyens pour assurer la sécurité de nos concitoyens et pour préserver la démocratie. Ce jour approche à grand pas.

Chers collègues cela fait 20 ans que lors des élections professionnelles, les mêmes syndicats se trouvent aux premières places, mais qu'ont-ils fait ? Qu'ont-ils amené de bon pour la profession ? Cela fait 20 ans que le répète et leur bilan est vide.

Rien en matière d'avancée sociale, ils sont signataires de la réforme des carrières, des retraites et ces réformes voulues par les politiques n'ont fait que dégrader la situation des fonctionnaires de la police nationale, voilà la vérité !

Rien en matière économique, la aussi signataires du gel des salaires jusqu'en 2012, le paiement des heures supplémentaires à 5 euros et aucune augmentation digne de ce nom, ce qui en résulte une dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires de la police nationale.

Rien en matière de logement, les collègues mutés doivent se débrouiller seul pour donner un toit à leur famille.

Et j'en passe !!!

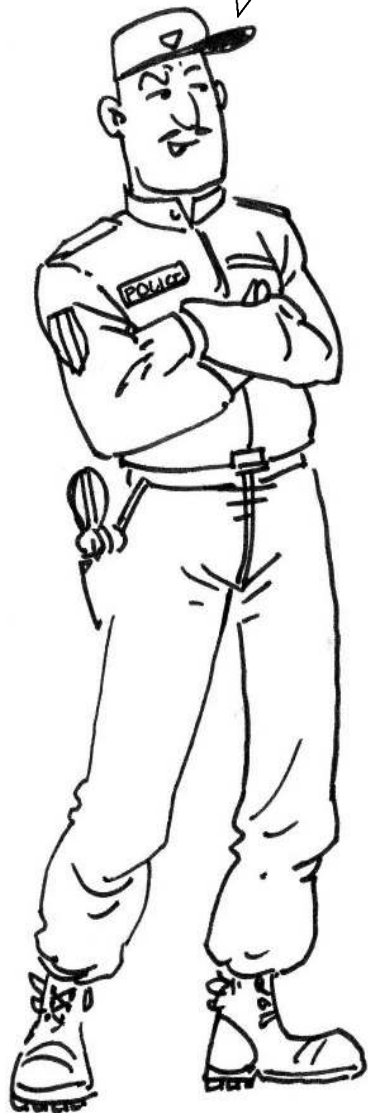
Nombreux d'entre vous ont compris la nécessité de ne pas leur renouveler leur confiance et ont changé de CAP, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous, l'équipe FPIP du SGAP sud ouest et l'équipe nationale prônent ce syndicalisme de proximité dont nous avons tant besoin.

Je vous souhaite bonne lecture

A bientôt



C'est le Carnaval
de RIO !



DOSSIER EXPLOSIF !!

Les syndicats majoritaires se retrouvaient le mardi 10 juin pour créer « Un front syndical unitaire de mobilisation pour faire entendre leur voix ».

- Depuis plus de 20 ans, ils sont en place.
- Depuis plus de 20 ans, ils vous promettent des lendemains qui chantent
- En 2003, ils ont signé la réforme des corps et carrières bloquant vos grilles de salaire.
- En 2003, ils ont signé la réforme des retraites –Travaillez-plus de 37,5 à 41 annuités en 2012 et pour gagner moins.
- Aujourd'hui ils se réunissent autour des heures supplémentaires.

Il faut savoir que l'Administration propose :

9,25 € de l'heure à nos officiers et qu'elle ne bénéficie pas des dispositifs d'exonération fiscale.

5,00 € de l'heure à notre corps d'encadrement et d'application.

INCONCEVABLE – INACCEPTABLE

**LA FPIP demande l'application du code du travail.
Augmentation de plus de 25%, 100% et 200% par rapport au taux horaire du fonctionnaire concerné.**

Pour info :

Les heures supplémentaires des infirmières sont rachetées entre 12,85 € et 13 € non imposables.

Le SMIG est à plus de 8 €

Le BN

Vous avez la parole ! Envoyez vos mail !

fpipsudouest@free.fr

Enregistrement audiovisuel

Mise en place au 1er Juin 2008

Le 1^{er} juin 2008, l'enregistrement audiovisuel des auditions en matière criminelle a été mis en place.



La FPIIP a dénoncé, le fait qu'un tel système paraissait être un contrôle supplémentaire de défiance à l'égard des policiers.

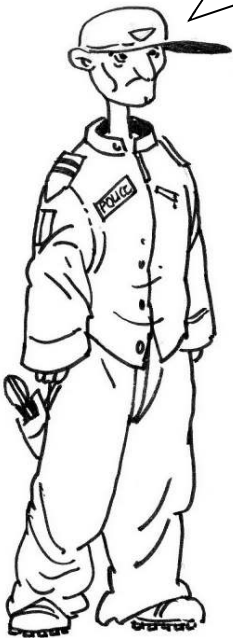
Notre position n'a pas changé pour autant et nous rappelons que ce système est déjà mis en place pour les auditions des mineurs, ce qui n'amène absolument rien puisque les avocats ne s'y intéressent pas, le pourcentage de visionnage étant inférieure à 1% des auditions enregistrées dans ce domaine.

Sur le plan opérationnel, les équipements ne seront pas entièrement installés pour tous les collègues oeuvrant et cela va compliquer leur travail.

La FPIIP dénonce encore une fois qu'une telle mise en place complique le travail de nos collègues et alourdit encore plus le système procédurale français.

Jean-François LEROUX

On ne vous dit pas tout



La réforme des corps et carrières c'est :

- Des retraites incertaines, un blocage certain du pouvoir d'achat du fonctionnaire de police jusqu'en 2012.

Ces réformes ont été signées par les syndicats « majoritaires ».

C'est un fait, le policier doit travailler plus avec plus de responsabilité, et plus longtemps pour gagner moins.

Merci à nos représentants signataires.

Pour sauver notre pouvoir d'achat, il faut créer la IV^o fonction publique de sécurité afin :

- D'affirmer notre statut spécial qui doit profiter à notre profession, et sortir ainsi de la fonction publique regroupant plus de 5 millions de fonctionnaires

Lancer des négociations :

- Salariales, (revalorisation des grilles de salaires)
- Indemnitaires (augmentation de 10 % de l'I.S.S.P)
- Octroi de la prime de mobilité
- Attribution de la prime au mérite pour tous.

- Renforcement de nos droits à retraite.
- Prise en compte de la réserve civile dans le calcul de la pension retraite soit 5 trimestres.
- Obtention de la bonification d'une annuité tous les 4 ans.
- Création d'un comité d'entreprise unique.
- Aide au logement (prêt préférentiel....)
- Création de crèches adaptées
- Une rénovation de la politique sociale



**WARNING !
Zone Radio-Active**

Notre avenir, c'est la IV^o Fonction publique de sécurité.

Pascal Sadones
Président



Travail de nuit

=> Les ADS ont vocation à être employés de jour
=> Le travail de nuit doit être exceptionnel sauf :
Missions d'ilotage, Police Air et Frontières pour des opérations de surveillance portuaire et aéroportuaire, Service d'ordre commandé.
=> Restitution des heures de nuit.
=> Le volontariat doit être privilégié pour les ADS désirant travailler de nuit.

Compte Epargne Temps

A TOUT MOMENT DE L'ANNEE VOUS POUVEZ OUVRIR UN COMPTE EPARGNE TEMPS.

VOUS POUVEZ ALIMENTER CE CET AVEC LES JOURS ARTT ET CA RESTANTS DE L'ANNEE EN COURS AVANT L'ENTREE EN ECOLE EN DEHORS DE LA PERIODE LEGALE.

Contactez votre délégué FPIP pour les modalités d'ouverture et de clôture

Ancien ADS

Validation des services auxiliaires pour la Retraite

Mode d'emploi

Vous avez été ADS dans la Police Nationale

Vous avez également effectué un nombre d'années dans une autre administration publique en tant qu'auxiliaire, titulaire, aide, temporaire.

Vous pouvez racheter vos points retraite.

PS : Article L5, dernier Alinéa (code des pensions civiles et militaires de retraite) Art 43 loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant réforme des retraites :

Les fonctionnaires disposent, à partir du 1^{er} janvier 2004 d'un délai de 2 ans après la signature de leur arrêté de titularisation pour déposer leur demande de validation.

Passé ce délai, les périodes en questions ne seront prises en compte que dans le cadre de l'assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale.

Les fonctionnaires titulaires avant le 01/01/04 ont jusqu'au 31/12/08 pour déposer leur demande. (Art 66)

Marche à suivre

Dès la signature de l'arrêté de titularisation, le fonctionnaire doit prendre contact avec le service des pensions et retraites de son SGAP d'affectation. Il établit un rapport et/ou remplit un imprimé avec les renseignements le concernant et les détails de ses états de services antérieurs.

Le montant des retenues est alors notifié au fonctionnaire qui dispose d'1 an

=> **Soit pour préciser le mode de paiement désiré** (le calcul des retenues est effectué sur le traitement indiciaire brut de l'emploi occupé à la date du dépôt de la demande de validation)

- 1) paiement en une seule fois en chèque (validation déductible des impôts)
- 2) paiement par prélèvement mensuel sur salaire (déductibilité des impôts automatique)

=> **Soit pour renoncer à sa demande**

Une absence de réponse durant ce délai équivaut à un refus.
L'option choisie est irrévocable

SGAP SUD OUEST



Protection Fonctionnelle

extrait

Obtenir réparation d'un préjudice subit à l'occasion de l'exercice de vos fonctions même si l'auteur, jugé responsable, se trouve dans un état d'insolvabilité en invoquant l'article 11 de la loi n° 83-6345 du 13 juillet 1983.

Muni des documents adéquats nous vous indiquons la marche à suivre aux fonctionnaires victimes.

Extrait de la loi :

« Les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent, conformément aux règles fixées par le code pénal et les lois spéciales.

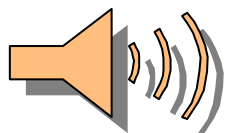
– Lorsqu'un fonctionnaire a été poursuivi par un tiers pour faute de service et que le conflit d'attribution n'a pas été élevé, la collectivité publique doit, dans la mesure où une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions n'est pas imputable à ce fonctionnaire, le couvrir des condamnations civiles prononcées contre lui.

– La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, **et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.**

– La collectivité publique est tenue d'accorder sa protection au fonctionnaire ou à l'ancien fonctionnaire dans le cas où il fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle.

La collectivité publique est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs des menaces ou attaques la restitution des sommes versées au fonctionnaire intéressé. Elle dispose, en outre, aux mêmes fins, d'une action directe qu'elle peut exercer au besoin par voie de constitution de partie civile devant la juridiction pénale. »

Tous les détails auprès de votre délégué FPIP



"Le 31"

La vie des Commissariats

LOCAUX du POSTE DE POLICE METRO TOULOUSAIN

Titre de l'ouvrage : « les Policiers de l'OMBRE »

L'état de vétusté de ce poste de Police n'est plus à démontrer. Appuyé d'un rapport de constatation établi le 28 mai 2008, LA FPIP a été reçue en audience par Mme MARECHAL (Chef du SGO).

Sur de nombreux points amenant réflexion, il ressort que la DDSP 31 est en cours de négociation avec le propriétaire du local, à savoir « TISSEO ». Le dossier est donc suivi.

Néanmoins, sur le point particulier de la vétusté de la salle de repos, Mme MARECHAL lance un appel d'offre auprès de sociétés spécialisées afin de remplacer LES DALLES DU PLAFOND et afin d'INSTALLER UN ECLAIRAGE « TYPE LUMIERE DU JOUR »

Nous suivrons le dossier pour vous !!

D.Portes

SECURITE ROUTIERE

Gilets jaunes et triangles de signalisation sont obligatoires à partir du 1^{er} octobre 2008 sur le territoire Français.



On Line : www.fpip_police.com

En vue de la création des UTEQ, il semblerait que le nombre des effectifs attendus fonde comme neige au soleil.

On part à 30 et on arrivera peut-être seulement à 20.

Les effectifs des Ciats concernés (Empalot, Mirail, Bagatelle) peuvent légitimement se poser la question de savoir à quelle sauce ils vont être mangés.

Seul un apport réel et conséquent de « sang neuf » assurera la réussite de l'entreprise.

Nous vous tiendrons informé

Commissariat CENTRE : Services Proximier et GAJ

« On est pas au Paradis »

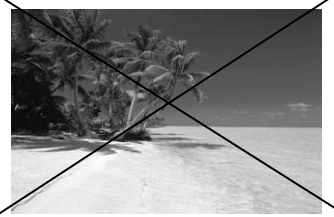


-air d'une chanson connue-

Depuis la mise en place de la politique de résultats, il a toujours été demandé plus aux effectifs de ce Commissariat.

Il en ressort un constat flagrant :

- Des objectifs supérieurs à tous les autres services
- De nombreux décalages
- Augmentation régulière des missions
- Des résultats excellents



LA PRIME AU MERITE COLLECTIVE SERAIT LA BIENVENUE. A suivre.....

Local de rédaction RDC à l'Hôtel de Police

Nous demandons le ré-aménagement du local de rédaction situé au RDC du commissariat.

Il semble que le budget ne suive pas et cela bloque le dossier.

Nous réitérons notre demande d'installation de bureau en « U » afin de dégager de la place pour une augmentation des postes informatiques et une augmentation sensible de l'espace de circulation.

Nous passons plus de 8 heures au travail et il est grand temps d'aménager les locaux en conséquence. Le confort de travail ne doit pas être une légende.

B Buch

FMUD 31. Enfer et Damnation



Suite à un brouillon de papier, placardé sur une porte de vestiaire, comportant 2 figurines en exercice de fellation, un collègue se sentant concerné à porté plainte. Une enquête a été menée. Il est promis "d'enchrister" l'auteur s'il était retrouvé. 6 mois après l'endiable dessinateur cours toujours, l'affaire est classée et certains collègues sont en toujours dépression.

L'activité ayant chuté durant cette période, certains fonctionnaires ont été priés de redresser la barre,

AH ! le bon vieux galon comme carotte, tout semble rentrer dans l'ordre en mettant la barre à 15 voir 20 TA rouges par jour....!

Les 25 et 26 juin 2008, la FMUD 31 organisera le Rallye Régional Motocycliste Police à Toulouse. Cela ne semble pas plaire à tout le monde et encore là on n'y mets pas du sien.

Eh oui les budgets sont serrés !!!!!

Heureusement que nous pouvons compter sur le soutien sans faille du Ddsp 31 et du Ddsp Adjoint, sans qui ce rallye régional ne pourrait se dérouler et avoir la résonance et le prestige qu'il mérite.

Depuis plusieurs années on ne cesse de nous répéter que notre tenue va changer dans l'année qui suit. Mais rien n'arrive, **les tenues sont complètement usées, elles sont râpées, ne sont plus étanches, nous avons du mal à trouver une taille qui nous convient quand il faut remplacer une veste après un accident. etc...** La masse qui nous est accordée n'est pas suffisante dans certains cas et certains collègues se voient obliger de travailler en civil car leur crédit de masse n'est pas suffisant pour pourvoir à l'achat d'une paire de bottes, voire certains qui roulent avec des bottes trouées ou d'un autre motocycliste....!

Sans parler de nos horaires irréguliers, **les motards peuvent prendre leur service à 3h de matin pour les alcoolémies et le finir à 00H00 pour les permanences**, travailler toute la nuit pour ce qui concerne les convois exceptionnels, être rappelable pour n'importe quel Week-end ou jour férié en plus de leurs permanence. Sans compter sur la pénibilité de leur travail pour rouler par tous temps et la dangerosité lié à la circulation et aux interpellations.

A. Dayde

VIOLENCES ENVERS LES POLICIERS

En quatre ans les atteintes violentes et physiques envers les policiers ont augmenté de 36%.

Pour éviter tout incident dans les zones de banlieue, nombreux de nos collègues payent un lourd tribut. Tous les jours de violentes agressions sont commises par des groupes de malfrats prêts à en découdre coûte que coûte avec les forces de l'ordre.

Combien de temps faudra t-il sacrifier la santé et la vie des collègues pour acheter la paix sociale ?
CECI EST DIT !

Une pensée pour nos trois collègues victimes de l'accident du 28/11/2007. Percutés par une BMW ils ont été atteints physiquement et moralement.

NOUS LEUR SOUHAITONS UN BON RETABLISSEMENT.

FLASH BACK

Trois collègues de la BAC passés tout près du lynchage lors d'une arrestation dans le quartier de Bellefontaine, après avoir été attaqués à coups de barres de fer par une bande de « sauvageons »

Et tous cela devient malheureusement notre quotidien.

Cela nous concerne tous. N' OUBLIONS PAS !!!!!



STAGE TAXI : UNE PREMIERE A LA FORMATION DE TOULOUSE

LE CDSF de TOULOUSE à organisé un stage de contrôle répression des taxis toulousains.

Une initiative qui va dans le bon sens et qui devrait permettre aux statistiques de bien se porter.

Il est à noter que ce stage était réclamé par de nombreux collègues.

D.Portes



CDI Toulouse: Prenons date !!



==> Mois de Juin 2008: A ce jour (18 juin 2008) les effectifs ont été employés essentiellement au Maintien de l'Ordre.

Aucun jour n'a pu être consacré à l'Anti-Crim !!!

Malgré quelques interpellations, « Les Quotas » auront du mal à être atteint dans ces conditions .

On ose espérer que les contraintes liées aux manifestations seront prises en compte et qu'il ne sera pas demandé aux effectifs LA COURSE AU CHIFFRE sur les derniers jours du mois de juin.

D.Portes

Logement Elèves Gardiens de la Paix

Les récents et importants orages ont révélé un défaut d'étanchéité avec infiltrations d'eau non négligeables au sein de l'appartement mis à disposition des Elèves Gardiens de la Paix actuellement en stage au C.S.P. de Castelsarrasin. Des travaux de réfection de dégâts liés à l'humidité générée sont nécessaires.

La FPIP., toute autant soucieuse du bien-être des policiers que le Chef de service, lui a apporté son soutien et son concours dans les démarches entreprises auprès de la Mairie de Castelsarrasin, propriétaire de l'appartement.

Résultat : les réparations de première nécessité ont été effectuées en urgence par les services techniques de la commune, les autres travaux prévus dans un très proche avenir.

La FPIP continuera à suivre ce dossier et travaillera en étroite collaboration avec la hiérarchie si le besoin s'en faisait ressentir

Patrick SAINT ARROMAN - Secrétaire Départemental 82
Thierry ROESER - Secrétaire Départemental Adjoint 82



"Le 65"

Le banc scellé au sol permettant d'installer les individus interpellés a été enfin installé au **commissariat de Tarbes**.

Securité des Policiers

Grâce à cet outil basique et somme toute indispensable, la sécurité des collègues est mieux assurée.

Grâce à son travail de proximité La FPIP est là pour vous apporter des réponses dans votre quotidien.

B Buch



"Le 33"

Insalubrité aux Geôles de l'Hôtel de Police de Bordeaux

Quand un bâtiment est mal conçu, il ne faut pas s'étonner des problèmes qui surviennent lors de son utilisation.

Merci messieurs les architectes, grâce à vous, les fonctionnaires travaillant en sous-marin aux géôles à Bordeaux le constatent à leurs dépens tous les jours.



➔ **MOISSISSURE. AIR VICIE. DANGER ELECTRIQUE.**

Les constatations sont faites, le dossier est monté et présenté.

Dossier sous surveillance !!!!

G Brun



MNS Indispensable!



Après avoir fait leurs preuves autant sur le domaine de la surveillance, que sur le sauvetage en mer et en plus d'exercer leur fonction de policier en matière d'infractions en tous genre sur leur secteur d'emploi, voilà comment l'administration compte les remercier pour leur professionnalisme, leur dévouement auprès des citoyens et leur polyvalence en matière de sécurité !!!

—————> **EN LES SUPPRIMANT PETIT A PETIT DES PLAGES !!!**

Ces mêmes collègues qui ont fortement participé au regain de confiance que les citoyens pouvaient avoir en leur Police tant sur le relationnel avec la population, que sur leurs compétences et voilà que l'administration compte à terme les mettre au placard !!!

Le Secrétaire Régional zone sud-ouest CRS
JC Rodriguez

TERREUR SUR LA C.R.S. N°20

==> Depuis quelques temps un mystérieux « collègue » sévit :

voiture rayée, pneus de voiture percés, effets d'uniforme qui disparaissent, et au dernier déplacement chambres à air de vélo coupées en deux.



Qui est-il ? Pour le moment aucun indice, pas de dépôt de plainte non plus, affaire à suivre.

Le ménage reste à faire.

==> A l'heure où le logiciel ardoise va entrer de nouveau en service, la prochaine formation à la C.R.S N° 20 :
LRP, cherchez l'erreur !

==> La chasse aux « gros porteurs », c'est-à-dire aux personnels qui ont trop accumulés de RC est ouverte depuis quelques années.

La CRS20 continue à en fabriquer, en effet des collègues affectés au service général, finissent leur service toujours une heure après tous leurs collègues (18H00 au lieu de 17H00) ce qui se justifie quand la compagnie, est à résidence, **mais qui ne se justifie plus lorsque que cette dernier est en déplacement, le service général en DP finit à 18H00 : doublette inutile.**

==> Encore des blessés dans nos rangs lors des derniers maintien de l'ordre ; si parfois c'est la faute à pas de chance, **d'autre fois il peut s'agir de faute de commandement. L'incompétence peut être à tout niveau, mais elle est encore plus grave quand on est à la tête d'une compagnie. Il serait bon quelquefois de revenir sur certains événement, avec une commission d'enquête administration/syndicat afin de déterminer les responsabilités de chacun.**

==> Le 1^{er} septembre 2008, le Capitaine Eric LAPLAUD de notre unité, prend ses fonctions de Commandant à la CRS 51 ORLEANS. L'ensemble du bureau FPIP Limoges lui souhaite ses meilleurs vœux de réussite.

Grade Echelon	Traitement		REVENUES MENSUELLES												Sujction Spéciale 24%	Allocatio n de Maîtrise	Compl spécif	Net a Payer Résid. 0%	Net à Payer Résid. 1%	Net à Payer Résid. 3%	
	I.M.	Annuel	Mensuel	Pension		Solidarité 1%		C.S.G. 7,50%		R.D.S. 0,50%		Résid. 1%	Résid. 3%								
				Ind	10,05%	résid.	0%	1%	3%	0%	1%			3%							0%
Major																					
EXCEPT,	526	28763,47	2396,96	652	298,60	29,13	29,37	29,85	233,66	235,41	238,89	15,58	15,93	23,97	71,91	575,27	182,94	56,67	2634,87	2656,74	2700,48
B/M 3ème	514	28107,27	2342,27	637	291,73	28,52	28,75	29,22	228,72	230,42	233,83	15,25	15,59	23,42	70,27	562,14	182,94	56,57	2579,70	2601,08	2643,82
B/M 2ème	499	27287,02	2273,91	619	283,49	27,75	27,98	28,43	222,55	224,21	227,52	14,84	14,95	22,74	68,22	545,73	182,94	56,57	2510,52	2531,26	2572,76
B/M 1er	484	26466,77	2205,56	600	274,78	26,99	27,21	27,65	216,39	217,99	221,20	14,43	14,53	22,06	66,17	529,33	182,94	56,57	2441,81	2461,95	2502,19
Brigadier-chef																					
B/C5	473	25965,25	2155,43	587	268,83	26,43	26,64	27,08	211,87	213,43	216,57	14,12	14,23	21,55	64,66	517,30	182,94	56,57	2390,99	2410,66	2449,96
B/C4	463	25318,41	2109,86	574	262,88	25,92	26,13	26,56	207,75	209,29	212,36	13,85	13,95	21,10	63,30	506,36	182,94	56,57	2345,33	2364,58	2403,07
B/C3	458	25045	2087,08	568	260,13	25,67	25,88	26,29	205,70	207,22	210,25	13,71	13,81	20,87	62,61	500,89	182,94	56,57	2322,27	2341,31	2379,40
B/C2	447	24443,48	2036,96	554	253,72	25,11	25,31	25,72	201,18	202,66	205,62	13,41	13,51	20,37	61,11	488,86	182,94	56,57	2271,90	2290,49	2327,66
B/C1	420	22967,03	1913,91	521	238,60	23,74	23,93	24,31	190,08	191,47	194,25	12,67	12,76	19,14	57,42	459,33	182,94	56,57	2147,66	2165,13	2200,06
Brigadier																					
B7/Trans	458	25045	2067,08	568	260,13	25,67	25,88	26,29	205,70	207,22	210,25	13,71	13,81	20,87	62,61	500,89	182,94	56,57	2322,27	2341,31	2379,40
B6	451	24662,21	2055,18	559	256,01	25,31	25,52	25,93	202,82	204,32	207,31	13,52	13,62	20,55	61,66	493,24	182,94	56,57	2290,27	2309,01	2346,52
B5	425	23240,45	1936,70	527	241,35	23,99	24,19	24,57	192,13	193,54	196,36	12,81	12,90	19,37	58,10	464,80	182,94	56,57	2170,73	2188,40	2223,74
B4	404	22092,09	1841,00	501	229,44	22,92	23,11	23,48	183,50	184,84	187,52	12,23	12,32	18,41	55,23	441,84	182,94	56,57	2074,26	2091,05	2124,64
B3	382	20889,06	1740,75	474	217,08	21,80	21,98	22,33	174,46	175,72	178,26	11,63	11,71	17,41	52,22	417,78	182,94	56,57	1973,07	1988,96	2020,71
B2	362	19795,39	1649,61	449	205,63	20,79	20,95	21,28	166,24	167,44	169,84	11,08	11,16	16,50	49,49	395,90	182,94	56,57	1881,28	1896,34	1926,44
B1	347	18975,14	1581,26	430	196,93	20,03	20,19	20,50	160,07	161,22	163,52	10,67	10,75	15,81	47,44	379,50	182,94	56,57 €	1826,99	1826,99	1855,86
Gardien																					
Except.	429	23459,18	1964,93	532	243,64	24,19	24,39	24,78	193,78	195,20	198,05	12,92	13,01	19,55	58,65	469,18	182,94	56,57	2189,09	2206,93	2242,60
11° Ech	416	22748,29	1895,69	516	236,31	23,53	23,72	24,10	188,43	189,81	192,57	12,56	12,65	18,96	56,87	454,96	182,94	56,57	2129,33	2146,63	2181,21
10° Ech	400	21873,36	1822,78	496	227,15	22,72	22,90	23,27	181,86	183,18	185,83	12,12	12,21	18,23	54,68	437,46	182,94	56,57	2055,90	2072,54	2105,79
9° Ech	390	21326,53	1777,21	483	221,20	22,22	22,39	22,75	177,75	179,04	181,63	11,85	11,94	17,77	53,32	426,53	182,94	56,57	2010,23	2026,45	2058,88
8° Ech	379	20725,01	1727,08	470	215,25	21,65	21,83	22,17	173,22	174,48	176,99	11,55	11,63	17,27	51,81	414,49	182,94	56,57	1959,41	1975,16	2006,68
7° Ech	373	20396,91	1699,74	462	211,58	21,35	21,52	21,86	170,76	171,99	174,47	11,38	11,47	17,00	50,99	407,93	182,94	56,57	1932,11	1947,62	1978,63
6° Ech	364	19904,76	1658,73	451	206,55	20,89	21,06	21,39	167,06	168,26	170,68	11,14	11,22	16,59	49,76	398,09	182,94	56,57	1890,69	1905,83	1936,09
5° Ech	346	18920,46	1576,70	429	196,47	19,98	20,13	20,45	159,66	160,81	163,10	10,64	10,72	15,77	47,30	378,40	182,94	56,57	1807,86	1822,25	1861,02
4° Ech	324	17717,42	1476,45	402	184,11	18,86	19,00	19,30	150,61	151,69	153,84	10,04	10,11	14,76	44,29	354,34	182,94	56,57	1706,68	1720,15	1747,08
3° Ech	307	16787,8	1398,98	390	174,03				143,63	144,64	146,69	9,58	9,64	13,99	41,97	335,75	182,94	56,57	1647,00	1659,92	1685,72
2° Ech	286	15639,45	1303,28	354	162,12				134,99	135,94	137,79	9,00	9,06	12,99	38,47	312,78	182,94	56,57	1549,46	1561,44	1584,94
1er Ech	280	15311,35	1275,94	347	158,92				131,82	132,76	134,62	8,79	8,85	12,99	38,47	296,48	182,94	56,57	1512,40	1524,39	1547,89
Stagiaire	280	15311,35	1275,94	347	158,92				131,82	132,76	134,62	8,79	8,85	12,99	38,47	296,48	182,94	56,57	1512,40	1524,39	1547,89
Eleve	280	15311,35	1275,94	347	158,92				114,39	115,34	117,19	7,63	7,69	12,99	38,47	296,48			1291,48	1303,46	1326,97



Sudoku -Niveau Difficile-

9			2			1	6	
				4		8		7
8			3					
					9	7		
3	6		5	8		9	2	
		9	6					
					6			4
2		7		9				
	9	6			2			1

Niveau Difficile

Sudoku -Niveau Facile-

4	5	6		3	1			
9					8	1		
7		1			4	6	5	
	2					9		
1	9	8				3	7	6
		4					2	
	4	5	1			8		2
		9	4					1
			2	6		4	9	5

Niveau Facile

Mots Fléchés force 2

OPÉRER OU DÉ- FIGURER	TAILLER EN BIAIS	MATIÈRE DE COS- TUMES	EXERCE UNE TRAC- TION	NORME FRAN- ÇAISE
ÉLU	RISQUER	CANARI	ROCHE PULVÉRU- LENTE	INDIEN
▶	▼	▼	▶	▼
COGNAIT			PRÉSENT	
METTRE LES VOILES				ABRIS POUR UN MONDE FOU
▶			FIT DU NOUVEAU	▼
			FILLES DU PEUPLE	
INQUIÉ- TUDE				HISTOIRE DE FAMILLE
DÉCHIF- FRÉ				▼
▶	PARES- SEUX DE NAIS- SANCE			ADVERBE
				ANCIENT SUPPLICE
AVANT L'HEURE		ÉTAT D'ASIE		▼
BÉRYL- LIUM		RÈGLE À SUIVRE		
▶		▼		
	IL DOIT SE FAIRE REMAR- QUER			
DIGNES D'UNE COLLEC- TION				
▶			INAPTE À L'ACTION	▶



BULLETIN d' ADHESION / RENOUELEMENT*

**Rayer la mention inutile*

Carte N° : Grade syndical :

Nom : **Prénom** :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. dom. : Port. :

Adresse courriel :@.....

Grade : **Matricule** :

Echelon : Date grade ou échelon :/...../.....

Direction : Service :

Adresse service : Ville :

Code postal : Direction zonale CRS :

SGAP : Poste :

Tél service : Date entrée dans la police :/...../.....

Date adhésion FPIP :/...../.....

Fait à le/...../.....

Signature :

Nota : Loi de finances 2005 : déduction fiscale de 66% de la cotisation syndicale.

La FPIP

milite

Pour une

IV°

Fonction publique

SIPM :

Gardien.....40 €

Gradé.....45 €

Directeur.....60 €

TARIFS des COTISATIONS 2008

Cadet :	5 €
ADS :	20 €
Elève :	25 €
Stagiaire :	35 €
Gardien de la paix :	60 €
Brigadier :	65 €
Brigadier-Chef :	70 €
Brigadier-Major :	75€
Lieutenant :	75 €
Capitaine :	80€
Commandant :	90 €
Commissaire :	100 €
Ouvrier d'Etat :	35 €
Agent administratif :	35 €
Adjoint administratif :	40 €
Secrétaire Administratif :	60 €
Attaché de police :	95 €
Retraité :	30 €